



Direction départementale  
des territoires et de la mer  
Service aménagement et risques

## RELEVÉ D'AVIS

Bureau foncier

Mont-de-Marsan, le

Tél : 05 58 51 30 66

Mél : [ddtm-sar-bf@landes.gouv.fr](mailto:ddtm-sar-bf@landes.gouv.fr)

Objet : CDPENAF      **DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025**

Pour rappel, l'avis est sollicité au titre de l'article L.151-13 du code de l'urbanisme.

## AVIS FAVORABLE de la CDPENAF

Il s'agit d'un STECAL en zone A pour un projet de construction d'un nouveau bâtiment dans une casse auto, sans enjeu foncier : le terrain est déjà artificialisé, clôturé et l'activité existante depuis 2002.